

Nucléaire : la France devra construire plus de six réacteurs EPR, annonce Agnès Proutier-Runacher

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 07/01/2024 à 09:36,

Mis à jour le 07/01/2024 à 20:39

Le gouvernement porte un programme de six nouveaux réacteurs EPR et huit en option.

La France devra aller «*au-delà des six premiers EPR*» afin de relancer l'industrie nucléaire civile, a indiqué dans une interview à la *Tribune Dimanche* la ministère de la Transition énergétique Agnès Proutier-Runacher, à quelques semaines de la présentation du projet de loi relatif à la souveraineté énergétique. Depuis le discours de Belfort de février 2022, dans lequel Emmanuel Macron avait acté la relance du nucléaire, le gouvernement porte un programme de six nouveaux réacteurs EPR et huit en option. Cette déclaration de la ministère intervient près d'un mois après la sortie du chef de l'État qui avait déjà ouvert la porte à ces huit réacteurs supplémentaires «*dans les prochains mois*».

Ces huit réacteurs seront actés dans le projet de loi relatif à la souveraineté énergétique qu'Agnès Proutier-Runacher présentera d'ici quelques semaines en Conseil des ministères. La rédaction du texte «*reste neutre technologiquement*», a assuré la ministère, selon qui, pour faire passer en France de plus de 60% à 40% en 2035 la part des énergies fossiles dans le mix énergétique, «*il s'agit d'engager, après 2026, des constructions supplémentaires représentant 13 gigawatts*». Une puissance qui correspond «*à la puissance de huit EPR, sans graver dans le marbre telle ou telle technologie*», a affirmé la ministère. Le texte, toutefois, «*rompt avec la précédente loi de programmation, qui réduisait à 50% la part du nucléaire dans le mix électrique d'ici à 2025*», a indiqué la ministère qui n'a pas fermé la porte au fait d'aller encore plus loin, qualifiant de «*bon objet de discussion avec les parlementaires*» un objectif au-delà de ces 14 EPR.

Parmi les autres mesures portées par ce projet de loi, la ministère mentionne deux volets consacrés à la «*régulation des prix*» et à la «*protection des consommateurs*», qui prévoient notamment l'obligation pour les fournisseurs de «*transmettre un échancier mensuel et une estimation annuelle à chaque changement de contrat*», ainsi que des sanctions plus rapides pour «*les fournisseurs voyous*». Par ailleurs, la ministère a indiqué que la question des infrastructures de recyclage des combustibles nucléaires serait au menu du prochain Conseil de politique nucléaire (CPN), prévu en janvier, n'excluant pas de «*construire de nouvelles capacités*».

La rédaction vous conseille

- **En Finlande, le réacteur nucléaire EPR franco-allemand est enfin entré en service**
- **Nucléaire: l'Allemagne a débranché définitivement ses trois dernières centrales en activité**

Sujets

- EPR
- Agnès Proutier-Runacher
- Nucléaire
- Emmanuel Maprou